

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BÉCANCOUR  
MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 421-2024  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 414-2024**

**TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la municipalité de Parisville peut établir une tarification pour l'utilisation de biens ou de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification doit être établie par règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de biens et services municipaux dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2024 par la conseillère #1 Cathy Michel et qu'un projet de règlement fut déposé au même moment;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère #4, Samuel Castonguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le règlement portant le numéro 421-2024 relatif à la tarification pour les services municipaux offert par la Municipalité de Parisville soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

**1. Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était reproduit ci-après au long.

**2. Objet**

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification pour les biens et services offerts par la Municipalité.

**3. Tarification**

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement en regard de chaque bien ou service sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services. Le détail de la tarification est reproduit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**4. Abrogation et remplacement**

4.1 Le présent règlement remplace toutes les dispositions comportant une tarification dans les règlements suivants :

- Règlement #330-2014 intitulé « Tarification et conditions pour le branchement aux services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux dans la municipalité, article 5, 6 et 46;
- Politique de location de salles, article 5 et 11.3;
- Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville, article 9.1 et 9.2;
- Règlement 334-2015 concernant la bibliothèque municipale, article 18;

4.2 Le présent règlement prévaut sur toute disposition inconciliable d'un autre règlement municipal et d'une résolution du Conseil municipal de Parisville en matière de tarification.

## Grille de tarification des biens et services

### Annexe A Travaux publics

Aqueduc et égout (sanitaire et pluvial)	Tarifs	
Nouveau branchement (aqueduc, égout et pluvial)	1500\$	
Fermeture/Ouverture de la boîte de service pour <b>Travaux / bris</b> (maximum 1 mois (sauf si permis de construction/rénovation en vigueur))	<i>Fermeture</i>	<i>Ouverture</i>
	<b>Gratuit</b> sur heures d'ouverture <b>40,00\$</b> en dehors des heures d'ouverture	<b>Gratuit</b> sur heures d'ouverture <b>40,00\$</b> en dehors des heures d'ouverture
Fermeture/Ouverture de boîte de service pour <b>Séjour à l'extérieur</b> (maximum 1 an)	<i>Fermeture</i>	<i>Ouverture</i>
	<b>50,00\$</b> sur heures d'ouverture <b>90,00\$</b> en dehors des heures d'ouverture	<b>50,00\$</b> sur heures d'ouverture <b>90,00\$</b> en dehors des heures d'ouverture
Fermeture <b>temporaire</b> avec crédit foncier (maximum deux ans)	<i>Fermeture</i>	<i>Ouverture</i>
	300,00\$ avec crédit foncier	300\$
Fermeture <b>permanente</b> avec crédit foncier	<i>Fermeture</i>	<i>Ouverture</i>
	500,00\$ Avec crédit foncier	Rebranchement au coût d'un nouveau branchement
Achat d'un compteur d'eau Note : les compteurs d'eau sont fournis par la municipalité lors de la construction d'un bâtiment neuf (maison ou commerce). L'installation est à la charge du propriétaire.	Coûts réels	
Nettoyage suite à un déversement	Coûts réels des travaux	
Ajout ou relocalisation d'un puisard	Coûts réels des travaux	
Remplissage de citerne d'eau à même le réseau de distribution d'eau potable de la municipalité ( <i>règlement 412-2024</i> )	1.43\$/m <sup>3</sup> + Frais fixe de 275,00\$	
Voirie	Tarifs	
Bac de recyclage	Prêté gratuitement par la Municipalité	
Bordure de béton : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux	
Trottoirs : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux	
Pavage : réfection, montée, ajout	Coûts réels des travaux	
Lignage ou balai mécanique	Coûts réels des travaux	
Lumière de rue : ajout ou relocalisation	Coûts réels des travaux	
Nettoyage, aménagement, installation ou relocalisation d'un ponceaux privé	Coûts réels des travaux	
Corriger l'état de malpropreté de la chaussée, lorsque sur celle-ci ont été répandu boue, pierre, sable ou divers matériaux granulaires en provenance de l'immeuble du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.	Coûts réels des travaux	
Main d'œuvre de l'inspecteur municipal (incluant camionnette des travaux publics et outils)	44,00\$/heure	
Conciliateur-arbitre en matière de fossé, découvert et clôture mitoyenne	Tarifs	
Ouverture de dossier et 10 premières heures de travail (incluant avis de convocation aux gens en mésentente, visites, discussions, actions de conciliation, rédaction d'un rapport d'inspection, ordonnance et entente)	500,00\$	
Pour le travail de la personne désignée (heures au-delà des 10 premières heures incluses dans le 500\$ de frais d'ouverture de dossier)	50,00\$/heure	
Déboursés divers (agronome, avocat, arpenteur, ingénieur, transmission de documents, etc.)	Coûts réels	
Frais de déplacement	0,50\$/km	

## Grille de tarification des biens et services

### Annexe B Location de salle

<b>Salle municipale Capacité de 280 personnes</b>	<b>Tarifs</b>
1 journée ou 1 soirée (8 heures)	140,00\$
Demi-journée (4 heures)	70,00\$
O.S.B.L <sup>1</sup> ou autres organismes reconnus (Rencontre – Réunion)	Gratuit <sup>2</sup>
O.S.B.L <sup>1</sup> ou autres organismes reconnus (Activité de financement)	43,00\$
Cours ou activité éducative	20\$/heure
Soirée dansante - FADOQ	43,00\$
Repas après funérailles	170,00\$ (montage inclus)
Salon funéraire – 1 jour	225,00\$ (montage inclus)
Salon funéraire – 2 jours	310,00\$ (montage inclus)
Salon funéraire – 3 jours	440,00\$ (montage inclus)
Location du système de son/projecteur/éclairage d'ambiance	10,00\$
Montage de la salle	44,00\$/heure
<b>Chalet des loisirs Capacité de 50 personnes</b>	<b>Tarifs</b>
1 journée ou 1 soirée (8 heures)	95,00\$
O.S.B.L ou autres organismes reconnus (Rencontre – réunion)	Gratuit <sup>2</sup>
O.S.B.L ou autres organismes reconnus (Activité de financement)	43,00\$
Cours ou activité éducative	20\$/heure
Montage de la salle	44,00\$/heure

<sup>1</sup> O.S.B.L. : Organisme sans but lucratif

<sup>2</sup> Sous approbation préalable du Conseil municipal

## Grille de tarification des biens et services

### Annexe C Administration

<b>Demande d'accès à l'information</b>	<b>Tarifs</b>
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (A-2.1, R.3)
Copie d'un règlement municipal	
Copie d'un rapport financier	
Attestation d'un rapport d'événement ou d'accident	
Copie de tout autre document en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ou autre	
<b>Photocopies et télécopies</b>	<b>Tarifs</b>
Photocopie en noir et blanc pour les organismes	0,15\$ la page
Photocopie en noir et blanc pour les particuliers	0,35\$ la page
Photocopie couleur pour les organismes	0,43\$ la page
Photocopie couleur pour les particuliers	1,00\$ la page
<b>Télécopies</b>	<b>Tarifs</b>
Télécopie pour les organismes	1,00\$ l'envoi
Télécopie pour les particuliers	2,00\$ l'envoi
<b>Journal Le Parivillois</b>	<b>Tarifs</b>
Copie d'un numéro du journal	Gratuit selon la disponibilité
<b>Objets promotionnels</b>	<b>Tarifs</b>
Livre du 100 <sup>e</sup> anniversaire de Parisville	15,00\$
<b>Frais de mobilisation dans l'exercice de fonctions municipales (élus et employés)</b>	<b>Tarifs</b>
Frais de déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de la Municipalité (Tarif majoré de 0,10\$/km si covoiturage avec un autre élu ou employé de la Municipalité)	0,50\$/km

Frais de repas maximum incluant les taxes et le pourboire (remboursement effectué sur présentation de pièces justificatives)	Déjeuner : 12,00\$ Dîner : 25,00\$ Souper : 30,00\$
<b>Autres frais</b>	<b>Tarifs</b>
Intérêts pour compte en souffrance	18%
Frais administratifs	15%
Frais pour chèque sans fonds	25,00\$
Envoi postal recommandé	Coûts réels
Licence annuelle pour chat et/ou chien	Stérilisé : 35,00\$/animal Non stérilisé : 55,00\$/animal Frais de retard : 12,00\$/licence
Inscription au Camp de jour de Parisville	Temps plein : 1 <sup>er</sup> enfant : 285\$ 2 <sup>e</sup> enfant : 260\$ 3 <sup>e</sup> enfant : 235\$ 4 <sup>e</sup> enfant : Gratuit
<b>Bibliothèque</b>	<b>Tarifs</b>
Abonnement	Gratuit
Remplacement de la carte de membre magnétique	2,00\$
Remplacement d'un livre perdu ou endommagé	Selon le prix listé
Remplacement d'un livre sans prix listé	20,00\$
Remplacement d'une liseuse	Selon le prix listé
Frais de retard – Livre, revue, CD	Aucun
Frais de retard – Liseuse	1,00\$/jour

## 5. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Parisville, ce 16 janvier 2024.

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	3 décembre 2024
Adoption du règlement	14 janvier 2025
Avis public d'adoption	15 janvier 2025

---

René Guimond  
Maire

---

Renaud Labrecque  
Directeur général, greffier-trésorier